

temps présent

Un gouvernement fragilisé,
un mouvement social qui s'amplifie p. 2

Stages intensifs d'anglais
la nouvelle manœuvre de Darcos p. 3

La décision d'un proviseur
annulée pour illégalité p. 4, 5



données sur

Elections professionnelles
les personnels ont choisi le
SNES ! p. 6, 7

infos

Métier, catégories p. 8

vie du snes p. 8

ENCART

**CONGRÈS NATIONAL
DU SNES
CONGRÈS ACADÉMIQUE**

é d i t o

Pour la première fois, ou au moins depuis des lustres, nous avons refusé de siéger après un boycott du CTP (comité technique paritaire), même si cela nous privait d'informations importantes.

Nous n'avons pas admis que le rectorat ne nous fournisse pas l'ensemble des informations sur la répartition des 3000 postes de remplacement que le ministère de l'Education envisage de supprimer, au mépris des réalités du terrain.

Cette action, impulsée par la FSU et le SNES, a été suivie par l'ensemble des organisations syndicales, qui ont également adopté notre proposition de demander une audience exceptionnelle, le jour du CTP, pour exprimer notre mécontentement.

Nous y avons présenté deux griefs. Le premier est **le non respect du paritarisme**, c'est-à-dire de l'obligation pour l'Etat de débattre avec les représentants des personnels de tout ce qui touche à l'organisation des services. Ainsi nous avons réclamé un groupe de travail sur les structures des établissements, supprimé depuis quelques années par le rectorat qui les présente en même temps que les mesures de carte scolaire. Nous avons rappelé que pour nous ces questions doivent être débattues avec le conseil d'administration des établissements dans des délais permettant de faire évoluer les projets. Pour le SNES, le travail en bassin – où le recteur réunit les chefs d'établissement d'un même secteur – présente l'intérêt majeur pour l'administration d'être un lieu décisionnel hors de la présence des personnels. Bel exemple de fonctionnement démocratique. De même, nous avons dénoncé les mesures prises sans concertation, qu'il s'agisse des circulaires sur le mouvement ou la hors classe, de la suppression de l'ISSR pour de nombreux TZR, des dernières annonces sur le bac.

Ce faux paritarisme s'accompagne d'un déni du droit syndical. Le SNES a de nouveau dénoncé le « conseil » aux proviseurs d'interdire les réunions qu'il organisait le 15 décembre dernier. Certes, l'intervention forte de la section académique a permis d'obtenir la tenue de ces réunions, et ailleurs, comme l'a reconnu le recteur, les S1 ont proposé des alternatives spectaculaires, mais, dans le domaine de la répression syndicale, l'intention compte autant que le résultat. Quand le recteur s'autorise à bafouer le droit syndical, il y a toujours quelques proviseurs zélés pour en rajouter, comme le fait actuellement un chef d'établissement à Arras qui décide d'interdire une nouvelle réunion, ou tel autre à Dunkerque qui ressort un texte sans portée légale pour tenter d'imposer l'horaire de l'heure d'information syndicale. Nous aurions aimé en discuter avec le syndicat des chefs d'établissement, mais il persiste depuis des mois à ne pas répondre à nos demandes de rendez-vous !

Ne nous laissons pas intimider, refusons toute pression. C'est aussi sur notre terrain que se joue la lutte contre la tentation autoritaire qui se manifeste dans notre société.

Michel DEVRED

Un gouvernement fragilisé, un mouvement social qui s'amplifie

PAR MICHEL DEVRED

**Que sortira-t-il de la crise actuelle ?
Face aux mauvais coups qui
s'accumulent, les luttes se
multiplient et le gouvernement n'a
plus toutes les cartes en main.
C'est le moment de redoubler
d'efforts pour mettre en débat des
solutions alternatives et imposer
d'autres choix politiques et
budgétaires.**

L'inexorable président, l'homme qui tient toutes les promesses dont il se souvient, vient coup sur coup de reculer sur deux réformes de taille : le lycée et le travail du dimanche... Pour la deuxième, il faut se féliciter de l'abandon d'une mesure qui sous prétexte de liberté allait imposer des contraintes à des centaines de milliers de salariés, sans effet positif sur l'économie.

Le lycée : une première victoire... à confirmer

C'est une victoire importante puisque la bataille du calendrier a été gagnée. Faire échouer l'imposition précipitée de la réforme n'est pas rien, surtout si l'on pense aux milliers de suppressions de postes qui en découlaient. Désormais, une réforme du lycée, s'étalant sur trois ans, ne pourra être mise en œuvre intégralement avant la fin du mandat élyséen, ce qui était l'un des objectifs du pouvoir. Mais seul un report est annoncé. La méfiance s'impose donc, d'autant plus que le président annonce des « expérimentations généralisées » d'ici la rentrée 2009, sources de déréglementation. La nomination d'un commissaire à la jeunesse apparaît comme un gadget se substituant au Conseil National de la Vie Lycéenne (CNVL), mais le choix du nouveau responsable de la réforme des lycées, fervent partisan de l'autonomie des établissements et du financement privé apparaît comme une véritable provocation. L'entrée dans la lutte des lycéens a été un moment décisif dans le contexte de la montée de la crise. Il a été rendu possible par la mobilisation et la création d'un rapport de forces développé par les personnels (grèves, manifestation nationale, « nuit

des lycées ») dans lequel s'est inscrit le mouvement lycéen. L'annonce du report a été faite précisément le 15, date de la « nuit des lycées » lancée par le SNES, ce qui n'était pas une coïncidence.

Cette victoire est également incomplète car pour l'instant nous n'avons obtenu aucune avancée décisive sur les suppressions de postes dont nous demandons l'abandon pour deux raisons majeures. La première est le constat des dégâts provoqués par les vagues de suppressions précédentes. Le recteur souligne que le taux d'encadrement des élèves se maintient ou s'améliore, nous lui répondons effectifs des classes, regroupements aberrants, fermeture d'options et de formation. La réalité du quotidien des personnels et des élèves, ce ne sont pas les quelques dizaines de classes à très faibles effectifs, ce sont les centaines surchargées au-delà des 25 ou des 30 acceptables. Intellectuellement, peut-on accepter le discours sur l'échec scolaire sans mettre en parallèle la réalité vécue par les élèves ? La question du remplacement devient critique, non seulement parce que la situation des TZR ne cesse de se dégrader (chasse à toutes les compensations existantes, non respect des textes sur les zones, non respect des qualifications et compétences), mais aussi parce qu'il devient impossible de trouver des remplaçants. Que fait-on quand il manque trois profs d'anglais dans un lycée ? En collège, les effectifs augmenteront de 1531 élèves à la rentrée. Que signifierait un simple maintien des postes actuels ?

Construire un mouvement social de grande ampleur

En outre, ces suppressions sont inacceptables parce que nous estimons que l'emploi public est une arme contre la crise, que le gouvernement rejette pour des raisons purement idéologiques. Les services publics réduisent les inégalités et favorisent la redistribution des richesses. Si, comme nous le pensons, l'efficacité économique est liée à la justice sociale, alors il faut clamer que l'Etat n'est pas là pour sauver les banques et les banquiers, mais aussi pour relancer les salaires et les pensions. Et il faut

arrêter de dire que rien ne « prouve » l'efficacité d'une politique de relance : la preuve est faite, et bien douloureusement, du résultat d'une politique de l'offre, favorable aux intérêts d'une minorité toujours plus avide de bénéfices.

Il faut donc se réjouir de voir l'unité se réaliser le 29 janvier. L'appel à l'action émane de tous les syndicats et il s'adresse à tous les secteurs. A l'heure du bilan, il faudra vérifier que le 29 a entraîné massivement le public et le privé, même s'il faut regretter que les appels à la grève n'aient concerné que les secteurs d'Etat et les entreprises des services publics. Mais la volonté de tous, même des plus pusillanimes, de continuer après le 29 est un bon signe. Allons plus loin, et construisons les conditions d'une grève générale, même courte, qui forcera le gouvernement et le patronat à répondre aux revendications des salariés.

Dans notre secteur, il faut réfléchir aux suites de l'action. La proposition a été faite aux autres organisations de continuer en février pour la restitution des postes. Pour le SNES académique, il faut envisager une nouvelle grève dans le cadre d'une action nationale. Il faut en même temps trouver d'autres formes d'actions originales comme celles du 15 décembre. Lors d'une audience récente, le recteur a justifié son courrier attentatoire aux libertés syndicales (*lire l'édition p. 1*) par sa crainte de voir se renouveler une « action Picasso ». L'an dernier, les personnels, à l'appel et l'initiative du SNES, ont occupé durant des nuits entières leur établissement, sans pour autant cesser les cours et ils ont obtenu satisfaction, tout en participant aux actions académiques et nationales. Ici ou là, d'autres établissements ont su obtenir des victoires par une mobilisation, même plus limitée.

Redisons-le, oui, l'action paie et permet d'enranger des résultats, et une modeste lettre commune au recteur est efficace quand elle émane d'une majorité. Le retrait des suppressions de postes est une autre affaire, difficile à obtenir mais ce n'est pas irréaliste si chacun s'en mêle. Que disent aujourd'hui tous ceux qui prétendaient que le gouvernement ne céderait jamais sur le lycée ?

Stages intensifs d'anglais pendant les vacances la nouvelle manœuvre de Darcos

PAR CATHERINE PIECUCH

Rappelez-vous, c'était le 1^{er} septembre dernier. A la veille de la rentrée, Darcos se répandait dans les médias en mettant en avant de « grandes avancées » pour les langues vivantes avec la mise en place de « stages intensifs » pendant les vacances scolaires pour tous les élèves. Effet d'annonce pensaient certains. Que nenni... Mi-décembre, le ministère a lancé, via les rectorats, une « enquête » cherchant à répertorier les matériels disponibles – c'est-à-dire en priorité les labos - et les volontaires potentiels pour mettre en place, dès les vacances de février, des « cours » de langues pour les élèves.

La provocation ne manque pas de sel, au moment où les collègues de langues dénoncent des conditions d'enseignement inadmissibles : classes surchargées, regroupements anti-pédagogiques, horaires indigents, socle commun aux conséquences désastreuses...

La manœuvre vise d'abord à séduire certains parents en jouant sur les termes : cela fait bien sûr référence aux séjours linguistiques à l'étranger que paient les familles les plus aisées à leurs enfants. Le stage intensif Darcos étant en quelque sorte le séjour linguistique du pauvre ! Il ne s'agit pas là de mettre en doute le bien fondé des séjours à l'étranger, mais rappelons qu'il existe bien d'autres façons de permettre aux élèves de faire cette expérience et qu'il faut pour cela développer les aides à tous les niveaux pour que le maximum d'élèves y participent.

La manœuvre vise aussi à « externaliser » une fois de plus la réponse aux difficultés rencontrées par les élèves. Au lieu de repenser les conditions d'enseignement des langues, le ministère rejette à l'extérieur du temps scolaire la résolution des difficultés. Cela n'est pas sérieux ! Les solutions résident, elles, dans un travail avec les professeurs de la classe, sur le temps scolaire, dans la durée et avec des effectifs réduits. Mais « externaliser » aussi au sens où il est fait appel à toutes sortes de « volontaires » recrutés par les chefs

d'établissement, sans aucun niveau de qualification ni d'expérience ! Là encore, de qui se moque-t-on ?

Enfin, la manœuvre vise à enfoncer un premier clou dans le temps de travail des professeurs, de tous les professeurs : si le Rectorat et le Ministère trouvent des volontaires pour sacrifier leur temps de vacances, ils auront fait la démonstration, premièrement, que les congés ne sont ni une nécessité, ni un droit

intouchable, deuxièmement, qu'il n'est pas non plus nécessaire d'augmenter les salaires.

Le SNES académique a lancé tout début janvier une enquête sur ce sujet et les réponses vont toutes dans le même sens : NON.

Le SNES appelle donc les collègues à se mobiliser et à mobiliser contre cette attaque. Faites-nous part des décisions prises dans vos établissements et des actions que vous envisagez (motions en CA, lettre aux parents, aux IPR, au recteur...).

Mesdames, Messieurs les Inspecteurs,

La section académique du SNES a été alertée à plusieurs reprises de suppléances en mathématiques effectuées par des TZR de Physique Appliquée, avec mise en demeure et menaces de retrait sur salaire pour effectuer l'enseignement hors discipline. Cette situation existe déjà dans l'académie : STI vers la technologie, lettres modernes vers lettres classiques, ou toutes les disciplines vers la documentation, ce que le tribunal administratif a condamné.

Il est inacceptable que les TZR fassent office de variable d'ajustement afin de pallier les insuffisances des recrutements qui laissent l'académie de Lille dans une situation de pénurie de titulaires sur zone de remplacement dans plusieurs disciplines.

Cette situation pénalise les élèves et met en difficulté des personnels qui ne sont ni qualifiés, ni formés, ni même volontaires pour enseigner une autre discipline que celle de leur recrutement. Que ce soit au collège n'y change rien et c'est d'ailleurs en contradiction avec le projet actuel d'élévation du niveau de recrutement des professeurs de collège et de lycée.

Nous avons toujours défendu l'idée d'un plan concerté de reconversion pour les personnels qui le souhaitent, en lieu et place de cette reconversion imposée utilisée depuis quelques années dans l'académie au détriment des statuts des personnels et de la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves.

Nous sommes également intervenus à de nombreuses reprises lors de CAPA liste d'aptitude pour nous étonner d'avis défavorables à des changements de discipline, en particulier vers la documentation. Il nous était répondu alors qu'il fallait des professionnels compétents et formés.

Comme vous, nous sommes attachés à la défense de nos disciplines, nous ne comprenons donc pas le décalage qui existe entre cette réponse et la réalité des affectations dans notre académie et nous vous demandons de prendre clairement position sur ces situations et d'assurer de votre soutien les personnels qui vous solliciteraient.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Inspecteurs, en l'expression de notre profond respect.

Michel Devred, secrétaire académique du SNES

Michaël Colin et Clothilde Dozier, pour le collectif TZR

La décision d'un proviseur annulée pour illégalité

PAR ALAIN WUILLOT (SECTION SNES DU LYCÉE COLBERT DE TOURCOING)



Les élus des personnels du lycée Colbert de Tourcoing viennent d'obtenir une magnifique victoire avec l'aide juridique du SNES*. Le tribunal administratif a annulé la décision du proviseur d'imposer un Tableau de Répartition des Moyens par Discipline (TRMD) contre l'avis du Conseil d'Administration lors de la préparation de rentrée 2005.

« Dans notre Lycée en février 2005, la proposition de TRMD du proviseur a été refusée par le CA (vote contre) et la proposition des représentants élus enseignants a été acceptée par le CA (vote pour). Pour nous, les choses étaient réglées jusqu'à ce que l'on apprenne que le TRMD remonté par le chef d'établissement et « validé » par le rectorat ne correspondait en rien à celui voté par le CA : il y avait 3 suppressions de poste en plus, soit 6 au total, suppressions compensées par la création de blocs de moyens provisoires (BMP). Les discussions avec le proviseur, les services du rectorat de Lille, une demande de recours gracieux : rien n'y a fait. Le rectorat n'a eu de cesse d'avoir une attitude rigide et hautaine. Toujours la même phrase : « Les textes sont clairs : le vote du CA est consultatif ! »

*La section SNES du lycée Colbert de Tourcoing remercie tout particulièrement Francis Berguin et Philippe Charbonneau (service juridique du SNES) pour leur aide, soutien et conseils.

Avec les conseils et l'aide du service juridique du SNES, le collègue du SGEN-CFDT et moi-même avons donc été contraints, le 14 juin 2005, de déposer deux recours sur le fond au Tribunal Administratif de Lille, l'un contre la décision du proviseur, l'autre contre la décision du recteur. Après toute une série de mémoires, trois ans et demi plus tard, le vendredi 5 septembre 2008, l'audience sur le fond a eu lieu et le jugement a été mis en délibéré.

Lors de l'audience, M. Le Commissaire du Gouvernement (Procureur en droit administratif) termina ses conclusions par : « M. Le Président, nous vous invitons à juger – et c'est inédit dans la jurisprudence, à notre connaissance – que la répartition des moyens par discipline qui correspondait à l'emploi de la dotation horaire globale fixée par l'autorité académique, relevait de la compétence exclusive du conseil d'administration du lycée Colbert de Tourcoing et qu'en fixant un TRMD étranger à la répartition décidée par ce conseil le 22 février 2005, **le chef d'établissement a méconnu l'étendue de sa propre compétence.** Ce TRMD est illégal et doit être annulé ».

Le 10 octobre 2008, M. Le Président du Tribunal Administratif de Lille a rendu son jugement :

« **AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS ...** Considérant ... que la répartition des moyens par discipline qui correspondait à l'emploi de la DHG fixée par l'autorité académique, relevait de la compétence exclusive du conseil d'administration du lycée Colbert de Tourcoing; qu'en fixant un TRMD distinct de la répartition décidée par le conseil le 22 février 2005, **le chef d'établissement, incompétent en la matière, a méconnu les prérogatives de ce dernier ...** ... Messieurs D. J.M. et W. A. sont fondés à soutenir que la décision en date du 3 mars par laquelle le chef d'établissement du lycée Colbert a établi le TRMD est illégale et à en demander l'annulation ;

DECIDE : Article 1° : La décision en date du 3 mars 2005 par laquelle le proviseur du lycée Colbert a établi le TRMD de l'établissement pour l'année scolaire 2005-2006 est annulée...

... La République mande et ordonne au ministre de l'éducation nationale en ce qui le concerne ... de pourvoir à l'exécution du présent jugement. »

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PREPARATION DE RENTREE

Chaque année, tous les établissements du second degré reçoivent du rectorat une dotation horaire globale (DHG) déterminée en fonction des choix budgétaires du gouvernement. Sa répartition est discutée, dans l'établissement, en Commission Permanente et en Conseil d'Administration (CA) ; ensuite, le tableau de répartition des moyens par discipline (TRMD) est voté en CA. De ce TRMD, découlent les suppressions et créations de postes dans l'établissement, d'où son importance.

La multiplication des suppressions de postes rend le travail des élus au CA extrêmement complexe : nous nous élevons, depuis plusieurs années, contre la dotation insuffisante pour répondre aux besoins du service public d'éducation et nous refusons de gérer la pénurie. Dans ce contexte déjà difficile pour l'établissement, certains chefs d'établissement voient une aubaine pour asseoir leur pouvoir, pour diviser les personnels, pour faire fonctionner le mérite (d'avoir rendu des services ?), bref trouvent toutes sortes de mauvaises raisons pour faire le choix de supprimer tel poste plutôt que tel autre ou de remplacer un poste fixe par un Bloc de Moyens Provisoires (BMP), ou un poste à profil... Les élus se trouvent donc dans une situation difficile et si le proviseur ne veut pas entendre raison pendant les discussions préalables au vote, il ne reste plus aux élus du CA qu'à proposer une autre répartition des moyens moins pénalisante pour l'établissement, comme l'ont fait les élus du lycée Colbert.

Le recteur de l'académie de Lille n'ayant pas usé de son droit de recours en appel, le jugement est donc définitif et chacun est libre d'en faire référence.

Les conclusions de M. Le Commissaire du Gouvernement et l'ordonnance du jugement clarifient le décret n°85-924 et plus particulièrement les articles 2, 8 et 16-1 et répondent à plusieurs questions :

- des enseignants, membres élus du CA, ont-ils le droit de saisir le Tribunal Administratif pour demander l'annulation du TRMD ? Oui. D'où l'intérêt d'avoir des représentants du personnel au CA et de siéger.
- l'autonomie des établissements (article 8 du décret n°85-924), c'est quoi ? Ce n'est pas l'autonomie du Chef d'établissement mais du Conseil d'Administration, nuance.
- le vote du CA pour le TRMD, est-il consultatif comme aiment le dire les services des rectorats pour les lycées, les Inspections académiques pour les collèges et les chefs d'établissement, ou est-il décisionnel ? Le vote du CA concernant le TRMD est décisionnel, c'est donc le CA qui décide de supprimer tel ou tel poste ou de créer tel ou tel poste, dans le cadre de la dotation imposée par le Rectorat.
- une fois voté, le TRMD peut-il être modifié par le Chef d'établissement, les services du Rectorat ou l'Inspection Académique ? Non, si le TRMD voté respecte la DHG, les structures (P1R) et les référentiels des classes, nul ne peut le modifier : c'est cela l'autonomie des EPLE.
- aucun vote du CA concernant les attributions décisionnelles figurant dans l'article 16 du décret n° 85-924 ne peut être modifié par qui que ce soit. Une fois que le CA a voté, le chef d'établissement exécute purement et simplement la décision du CA (article 2 du décret n°85-924).

Maintenant que le Rectorat de l'académie de Lille a obligé un Tribunal Administratif à se prononcer sur le sujet, les membres des Conseils d'Administration (notamment les élus enseignants) des lycées et collèges de France peuvent opposer cette ordonnance de jugement à qui de droit. »

Voilà effectivement un jugement opposable à tous les chefs d'établissement qui voudraient ne pas tenir compte du vote du CA... et donc un moyen de pression non négligeable, y compris avant de passer au vote.

Face à l'intolérance

Propos racistes, insultes, actes discriminatoires : depuis plusieurs mois, la section académique du SNES est alertée par des collègues, victimes ou témoins de manifestations de ce genre dans des établissements scolaires de l'académie.

Nous souhaitons contribuer à la réflexion des personnels comme des familles, afin de trouver les réponses sur le terrain éducatif aussi bien que syndical, tout en interpellant l'administration quant à sa façon de faire face ou d'occulter de tels problèmes.

Ainsi des faits constatés depuis la rentrée de septembre dans un lycée professionnel du bassin de Béthune-Bruay. Une collègue y est agressée verbalement, sur un mode raciste, par un groupe d'élèves. Insultes racistes, mise en cause et dénigrement de sa religion présumée, cris d'animaux. Fin septembre, un premier rapport d'incident est rédigé à l'attention de la direction de l'établissement, demandant des sanctions contre une élève en particulier. Il restera lettre morte, même si par ailleurs la responsable des propos racistes quitte l'établissement. La collègue reçoit le soutien de ses élèves. A la mi-novembre, un second rapport témoigne de la perpétuation des atteintes. « Ce n'est pas la première fois », mentionne-t-il expressément. « Des sanctions doivent être prises pour stopper ça ». L'administration continue de faire la sourde oreille. Pire, son discours est empreint de résignation, de fatalisme, et finalement d'acceptation. En substance : « ici, c'est comme ça, patientez jusqu'à votre mutation ». Délaissée par sa hiérarchie, notre collègue porte plainte au début du mois de décembre contre plusieurs élèves. Mais rien ne cesse : dans ce climat rendu délétère, de nouvelles difficultés apparaissent. Cette fois, ce sont ses compétences professionnelles qui sont mises en cause, certains élèves interprétant le silence du proviseur comme un désaveu de l'enseignante. Début janvier, un nouvel incident conduit à la rédaction d'un troisième rapport, accompagné de témoignages écrits de la part d'une collègue témoin ainsi que de plusieurs élèves. Le lendemain, notre collègue adresse au recteur une lettre dans laquelle elle demande la protection juridique du fonctionnaire. Enfin, la proviseure

s'indigne ! Mais ce qui l'offusque, c'est... la lettre adressée au recteur, qui ne respecte pas la voie hiérarchique (en réalité, il s'agit d'un double du courrier transmis sous couvert du chef d'établissement). Cette semaine, la collègue a encore été insultée par un groupe d'élèves et, pour la première fois, la direction de l'établissement a réagi en sanctionnant deux des élèves. Aujourd'hui, c'est un arrêt-maladie qui protège, temporairement et d'une façon qui ne la satisfait en rien, la victime.

Cet exemple, parmi d'autres, illustre :

- 1 la permanence des phénomènes de xénophobie à l'école : leurs victimes peuvent en être les personnels, mais aussi les élèves. Il en va de même pour leurs auteurs. D'autres formes de discriminations ou d'agressions (sexistes, homophobes, etc.) se manifestent aussi.
- 2 l'absence de réaction, trop fréquente, de l'administration locale : si la gestion de ce type de problème peut être délicate, il est impensable de s'en remettre à la fatalité, à l'arrêt maladie ou « au temps » pour « calmer la situation ». La direction doit prendre des positions fermes, qui rappellent les principes de la République, et le cas échéant des sanctions claires, à l'égard de tout individu se rendant coupable de ce genre de fait.
- 3 le pourrissement et l'aggravation de la situation dus au silence de la direction. Cette attitude ne peut être comprise que comme une absence de soutien à la victime (qui doit trouver une solution seule, et externe) et un blanc-seing donné à l'auteur.
- 4 le soutien des collègues, même s'il est parfois bien tardif. Il est clair que dans ce genre de situation, même si tous les soutiens sont nécessaires, la section syndicale d'établissement a un rôle crucial à jouer, notamment pour obliger la direction à réagir, mobiliser les personnels si nécessaire, aider la victime dans ses démarches. Mais aussi, en amont, travailler à une prise de conscience la plus large possible et réfléchir aux réponses éducatives à mettre en œuvre.

Samuel Dumoulin, Romain Génay

Elections professionnelles : les personnels ont choisi le SNES !

PAR KARINE BOULONNE

La section académique de Lille tient à remercier tous les personnels qui ont accordé leur confiance aux listes présentées par le SNES et la FSU et en premier lieu tous les syndiqués qui ont participé à leur niveau à la campagne électorale pour favoriser la participation des collègues et ainsi conforter la position du SNES. Ce soutien massif des personnels au SNES et à la FSU doit être entendu par le ministre et par le gouvernement.

Quelques jours avant les élections professionnelles, X.Darcos tentait une ultime campagne de dénigrement en qualifiant nos actions de « démodées », il ajoutait que « les professeurs méritent mieux que d'avoir des syndicats dont la fonction principale est d'organiser la résistance au changement comme si le monde ne changeait pas autour de nous ». Il avait été précédé quelques mois plus tôt par N.Sarkozy qui s'exprimait en termes virulents et diffamatoires au sujet du paritarisme : « Que d'heures perdues à tant de formalisme au lieu de discuter vraiment des préoccupations des fonctionnaires ! ».

Le 2 décembre 2008, les personnels de l'académie de Lille ont clairement répliqué à ces attaques par deux désaveux cinglants : d'abord en participant massivement au scrutin (taux de 60,1 % pour les agrégés à 93,5 % pour les COPSYS, 65 % en moyenne, soit 3 pts de mieux qu'en 2005). Ensuite en renouvelant leur confiance dans le syndicat placé ainsi en ligne de mire : près d'un électeur sur deux a en effet choisi le SNES pour le représenter.

La participation beaucoup plus faible des non-titulaires s'explique, en particulier, par les conditions imposées par le rectorat (cf. encadré).

Les non-titulaires aussi choisissent le SNES

Et loin devant des organisations qui n'hésitent pas à user de mots d'ordre démagogiques à destination des précaires. Pour le SNES, il faut résorber la précarité, mais pas en bradant la Fonction publique : il faut des voies de titularisation prenant en compte les situations des non-titulaires, leur permettant de passer les concours de recrutement (congés formation, décharge horaire, augmentation du nombre de postes aux concours internes), voire en les intégrant en 2^{ème} année d'IUFM pour ceux ayant plusieurs années d'expérience.

Collège des personnels de surveillance

Inscrits	Exprimés	SNES	SGEN	SE-UNSA	CGT	FO	SUD	SNCL	SNETAA	SNALC
6157	18,8 %	32,5%	14,3%	13%	11,9%	11,2%	9,2%	4,6%	2,1%	1%

Collège des MA, contractuels, vacataires ...

Inscrits	Exprimés	SNES	CGT	CFTC	SNETAA	FO	SE	SUD	SNCL	SNALC
1678	26,34 %	22,1%	19,3%	15,1%	14,4%	8,9%	8,6%	5,1%	3,7%	2,6%

Organisation des élections non-titulaires : ni fait, ni à refaire !

Les non-titulaires ont enfin obtenu des commissions leur permettant d'avoir des représentants. Bien sûr, les compétences de ces Commissions Paritaires Consultatives (CPC) sont encore limitées, mais il s'agit d'un premier pas et nos élus sauront s'en saisir pour les faire évoluer dans le bon sens. Nous avons obtenu que ce premier rendez-vous électoral soit aligné sur celui des titulaires, le 2 décembre. Las, le rectorat a décidé de discriminer nos collègues en leur interdisant le vote à l'urne et en décidant unilatéralement (avec l'accord du seul SNALC*) de leur imposer un vote par correspondance (principe dérogatoire que notre administration académique a érigé en seul mode possible d'expression !). Et tout cela avec un coût pour lequel nous demanderons des comptes : un vote par correspondance, cela signifie l'envoi des professions de foi accompagnées d'enveloppes T au domicile des 7000 assistants d'éducation et 2000 contractuels et assistants de langue vivante.

La raison ? Sans doute la volonté de limiter la participation (et par là même la représentativité des élus) puisqu'au contraire des titulaires, aucun quorum n'était requis.

Nous avons aussi eu la désagréable surprise de constater que le rectorat ne connaît pas ses salariés : listes d'électeurs fausses ou incomplètes, adresses d'envoi erronées, votants non connus dont le vote a été invalidé, AED employés depuis quelques mois n'ayant jamais reçu le matériel de vote ou trop tard, etc ... Rien d'étonnant en fait : depuis la disparition des étudiants surveillants et le recours aux vacataires, nos établissements deviennent le lieu de passage de non-titulaires aux contrats de quelques mois, aux conditions dégradées. Il est temps que les besoins permanents des établissements soient assurés par des équipes stables !

*Les Assistants d'éducation (AED) ont su remercier le SNALC en lui donnant 12 voix sur 1158

CPC - Elus SNES et FSU des personnels non-titulaires enseignants

Rachid SAFFAH, titulaire Jean Noël CLIQUE, suppléant

CPC - Elus SNES et FSU des personnels non-titulaires

(surveillance et accompagnement des élèves)

Philippe JOLY, titulaire Marie DEFONTAINE, suppléant

Mickaël DUFOUR, titulaire Alain BEZEAU, suppléant

Résultats 2008 pour les personnels titulaires

En %	participation	SNES	SNALC	SGEN	SE	FO	SUD	CGT	SNPCT	SNCL	SNETAA
Certifiés	63,4%	49,2%	11,5%	10,4%	10,4%	4,6%	5,9%	4,0%	Pas de liste	3,0%	0,9%
Agrégés	60,1%	49,8%	20,4%	10,5%	5,3%	5,2%	5,2%	2,5%	1,1%	Pas de liste	Pas de liste
PEGC	78,7%	38,2%	4,1%	7,3%	31,2%	Pas de liste	Pas de liste	3,6%	Pas de liste	15,7%	Pas de liste
COPSYs	93,5%	48,9%	Pas de liste	26,7%	Pas de liste	10,9%	13,5%	Pas de liste	Pas de liste	Pas de liste	Pas de liste
CPE	87,2%	43,4%	Pas de liste	15,7%	15,3%	6,5%	Pas de liste	5,5%	Pas de liste	Pas de liste	13,6%
Total	65,0%	48,5%	11,4%	11,0%	10,7%	4,7%	5,4%	3,8%	0,1%	3,0%	1,4%
Nombre d'élus		27	4	5	4	1	2	0	0	0	1

Comparaison des résultats CAPA 2008/2005 (en %)

	votants	SNES	SNALC	SGEN	SE	FO	SUD	CGT	SNPCT	SNCL	SNETAA
Certifiés	3,73	-2,20	0,14	0,35	1,76	-1,48	0,76	0,39		-0,65	0,95
Agrégés	3,37	-0,42	0,03	-1,29	1,17	-0,22	-0,04	0,74	0,039		
PEGC	0,12	6,59	-1,48	-1,14	-1,49			0,66		-3,15	
COPSYs	0,53	-4,62		4,71		0,10	-0,19				
CPE	2,90	-0,71		-0,55	4,58	0,64		-1,33			-2,62
Total	3,14	-0,96	0,22	0,21	0,88	-0,91	0,70	0,37	0,01	-1,13	0,62

Le SNES ...

En donnant au SNES 27 élus sur 44 possibles, les personnels titulaires ont voté sans ambiguïté. Certes, nous connaissons un tassement (-2 pts) qui nous maintient sous la barre de la majorité absolue quasiment atteinte en 2005, mais le SNES se situe très loin devant le SNALC, arrivé 2^{ème} et maintenu à plus de 37 pts d'écart. Cette situation où un syndicat obtient presque 50 % des voix alors qu'il est confronté à 9 autres listes constitue une exception dans le paysage syndical français. Notre score aurait pu être meilleur encore si 17 % des votes CPE de l'académie n'avaient pas été invalidés (près de 1 sur 5 !), ainsi qu'une partie de celui des agrégés des collègues du Nord : nos collègues ont utilisé une photocopie de bulletin ou de liste à la place de l'original. Maladresse de l'établissement ? Matériel distribué en nombre insuffisant par le rectorat malgré nos avertissements ? Lecture restrictive du règlement électoral lors du dépouillement ? C'est un des éléments que nous porterons au débat lors du bilan qui sera fait de l'organisation des élections professionnelles, de même que l'attitude de quelques chefs d'établissement, très agressifs envers nos délégués lors de visites de contrôle des opérations ou faisant tout pour décourager le vote (affichage caché, bureau de vote éloigné, etc).

Fort de son réseau de syndiqués, militants et S1, le SNES est la seule organisation syndicale qui a été en capacité de présenter des listes dans

tous les corps et tous les grades dans l'académie. Des listes respectant la parité (et ne laissant pas les femmes en position de figurantes), renouvelées, rajeunies, volontaires et composées uniquement de ... syndiqué(e)s (ce que d'autres organisations syndicales se présentant doivent nous envier) !

... et les autres

Le SNES perd donc 2 pts, mais difficile d'en trouver les causes ou de dire à qui cela profite, les élections ne sont pas des sciences tout à fait exactes comme en attestent des résultats presque déroutants. Par exemple, on ne constate pas d'évolution logique suite au débat sur la réforme des lycées : progression faible du SNALC (+0,2), mais baisse de FO (-0,9), augmentation légère de SUD (+0,7) et de la CGT (+0,4) pour ses opposants, mais aussi progression du SE-UNSA (0,9) et du SGEN (0,2) qui en étaient les partisans. Pour le reste, la lutte a lieu pour la seconde place : le SNALC et le SGEN la revendiquent chacun, l'un en raison du pourcentage obtenu, l'autre se basant sur le nombre d'élus, au point d'en oublier les résultats du SNES et de la FSU sur le site du SNALC quand celui-ci dresse un récapitulatif ! Le SNALC ne réalise pas la percée qu'il escomptait : lui qui base son discours contre le collège unique réalise ses meilleurs scores en ... lycée (et chez les agrégés), mais arrive derrière le SE et le SGEN dans les collèges. FO continue sa descente aux

enfers et passe derrière SUD, payant sans doute une logique d'action tout seul dans l'unité que ce syndicat est seul à comprendre. Enfin, le grand perdant est certainement le SNCL-FAEN qui disparaît des CAPA avec la perte de son seul élu chez les PEGC.

Les autres enseignements de ces élections

D'abord sur les effectifs que compte notre académie. En 3 ans, Lille a perdu 1861 personnels titulaires. Une partie s'explique par l'extinction progressive du corps des PEGC, mais, pour l'essentiel, cette baisse est due aux milliers de suppressions de postes que nous connaissons depuis des années et qui rendent l'académie de Lille de moins en moins accessible, en particulier pour les néo-titulaires. Les 376 suppressions annoncées pour la rentrée 2009 (+ combien de postes de TZR ?) vont renforcer cette tendance si nous ne parvenons pas à y mettre un frein.

Ensuite, plus de 6000 titulaires ont voté pour le SNES, c'est 2500 de plus que le nombre de syndiqués : il nous faut donc relancer la campagne de syndicalisation et renforcer ainsi davantage le SNES.

Enfin, la campagne menée au premier trimestre (heures syndicales, visites d'établissement, ...) a permis d'enclencher une dynamique que nous entendons poursuivre. D'ores et déjà, vous pouvez faire appel à nos militants pour vous aider à animer une réunion, à monter une section syndicale d'établissement.

NOTATION

Note administrative
du 30 janvier au 15 mars

Vous allez bientôt prendre connaissance de votre note administrative (sur 40 pour les enseignants, sur 20 pour les CPE) et la signer. Cette note est attribuée chaque année par le recteur sur proposition du chef d'établissement qui l'établit en fonction de grilles de référence. Elle s'accompagne d'une appréciation littérale sur "la manière de servir" et d'appréciations (TB, B, AB, P, M) sur la ponctualité - assiduité, l'activité - efficacité et l'autorité - rayonnement. Il ne doit pas y être fait mention d'une situation médicale ou d'un congé maternité.

Contrairement aux mutations, signer sa note signifie seulement en avoir pris connaissance et ne vaut pas acceptation.

La note administrative peut être contestée par l'intéressé(e) en particulier lors d'un décalage entre la note et l'appréciation : d'abord « à l'amiable » (rencontre avec le chef d'établissement, en étant accompagné du responsable SNES local ou d'un collègue) ; si cette démarche n'aboutit pas, il vous faut envoyer un courrier argumenté au recteur par voie hiérarchique (sans cela, elle ne serait pas examinée en commission). Vous ne pouvez pas contester uniquement l'appréciation : si celle-ci ne vous convient pas, vous devez aussi contester la note.

La contestation est ensuite débattue au sein de la Capa des certifiés (20 mai), des CPE (26 mai) des COP (28 mai) ou des agrégés (4 juin) selon le cas. Les représentants du SNES siègent dans ces commissions : si vous contestez votre note, faites parvenir une copie de votre contestation à la section académique de SNES.

Karine Boulonne

TZR :

Une nouvelle atteinte aux ISSR ?

Le rectorat de Lille a-t-il décidé (arbitrairement et unilatéralement) de suspendre le paiement des ISSR (indemnités dues aux remplaçants effectuant des remplacements inférieurs

à une année) pour les remplacements qui se prolongent de mois en mois et finissent par représenter une année ? Nous avons été alertés, en décembre, par des TZR en attente de paiement, le rectorat n'ayant encore informé officiellement ni les personnels, ni leurs élus. Il repousse d'ailleurs régulièrement les demandes d'audience concernant ce sujet. L'administration oublie-t-elle ainsi que l'indemnité de remplacement est destinée à compenser la pénibilité de la tâche (affectation peu avant la rentrée ou quelques jours après, parfois très loin, pas de mot à dire dans le choix du type d'établissement, des classes, de l'emploi du temps, faculté d'adaptation et achat de matériel, préparation des cours et devoirs dans l'attente hypothétique du renouvellement du congé, etc.) ?

Cette conception des ISSR, qui tend à les réduire à de simples remboursements de frais, est responsable d'une autre régression récente : la limitation de leur paiement aux jours effectivement travaillés, alors qu'auparavant elles étaient dues pour l'ensemble d'une période de remplacement (y compris les week-end et les vacances).

Nous appelons les TZR concernés à protester par écrit auprès du rectorat et à réclamer le paiement des ISSR. Nous intervenons avec insistance pour obtenir des réponses favorables avant le groupe de travail consacré aux TZR et prévu le 17 février.

Affectations hors discipline : le rectorat s'obstine

Nous apprenons, depuis la rentrée de janvier, que des TZR de Physique Appliquée sont nommés pour assurer des suppléances en mathématiques. L'obstination du rectorat ne fait que renforcer notre détermination à nous opposer à de telles pratiques !

Si l'académie manque de titulaires, la solution ne passe pas par le fait d'imposer des remplacements à des personnels qui ne sont pas qualifiés, pas formés, ni volontaires pour enseigner une autre discipline que celle de leur discipline de recrutement. Que

ce soit au collège n'y change rien et c'est d'ailleurs en contradiction avec le projet actuel d'élévation du niveau de recrutement des professeurs de collège et de lycée.

Nous soutenons les enseignants concernés dans leur demande de

révision d'affectation et dans leur volonté de faire respecter leur qualification disciplinaire : en défendant ainsi les droits des personnels, ils s'affirment comme les véritables garants d'une école publique de qualité !

Michaël Colin

vie du S.n.e.s.

CAPA - Elus SNES et FSU des personnels titulaires (titulaires et suppléants)

AGREGES

Noëlle CELERIER
Michaël COLIN
Claire DE BACKER
Karine VAN WYNENDAELE
Michel DEVRED
Didier BLANCHARD

Alice ACHILLE
Claire BORNAIS
Vincent PERLOT
Marilyn SHIRLEY
Serge DENEUVÉGLISE
Nathalie JAVELLE

CERTIFIES - AE

Arlette DESPRETZ
Karine BOULONNE
Magali LAUMENERCH
Karine GALAND
Thierry QUETU
Christian CHAMPIRE
Nicole COURSELLE
Boris DUQUESNE
Clothilde DOZIER
Philippe LESTANG
Hélène FROMENT

Gilles SURPLIE
Michaël KAIM
Dorothee WILLEKENS
Eric DELANGUE
Stéphanie CABOCHE
Pierre-François GALLOT
Jérôme NASSOY
Willy LEROUX
Philippe GAUDRY
Emilie DOOGHE
Martial PICOT

CPE

Guy CARPENTIER
Karim AYAD
Sophie KESSEMAEKER
Stéphane RIVOALLAN
Mireille BLANCO

Joëlle MAATI
Valérie PROBST
René DELFOSSE
Philippe GAZO
Claire GOUTIERRE

DCIO et COPSY

Laurent SULLEROT
José VANSTEENKESTE
Didier PORTHULT

Bertrand GASNIER
Manuelle CAPUT
Juliette BONENFANT

PEGC

Serge HENOCQ
Gérard ANSEL

Jean-Luc FRANCHOMME
Marie-Claude GAUTHIER

Stage syndical « MILITER A LA FSU »

Mardi 7 avril

- public : **tous**

- contenu : **naissance et histoire de la FSU**

fonctionnement /les enjeux du prochain congrès ;

La demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de votre établissement au plus tard un mois avant le déroulement du stage. Le lieu sera précisé ultérieurement.

Le congrès national de Perpignan (23-27 mars 2009)

L'affaire de tous les syndiqués

Le congrès national du S.n.e.s. se déroule tous les deux ans. Plusieurs centaines de délégués se retrouveront à Perpignan le 23 mars, pour une semaine de débats et de décisions. C'est un moment important de la vie démocratique de notre syndicat.

En réalité, c'est un aboutissement puisque la réflexion commence dès janvier avec la publication des rapports préparatoires, que nous venons de recevoir avec l'US mag de ce mois-ci. Vous en trouverez un résumé succinct ci-dessous et dans les pages suivantes.

Nous avons contribué, par notre congrès d'étude de 2008 et par les stages syndicaux à enrichir notre réflexion, sans négliger les réunions et AG qui accompagnent l'activité syndicale et les temps forts de l'action. Pour faciliter le débat, la section académique propose deux commissions préparatoires le 12 février à Lens et le 11 mars à Lille, mais il faut veiller à ce que le débat sur les thèmes du congrès, en particulier sur les principaux enjeux, s'amorce véritablement dans les S1. Les motions votées par le congrès académique (Dunkerque, les 12 et 13 mars, cf. page 4) seront défendues au congrès national par la délégation que nous élirons.

Chaque congrès est l'occasion de vérifier que nos mandats ont résisté à l'épreuve du temps, du vécu de la profession et des évolutions de la société. Mais un congrès se déroule toujours dans un contexte bien précis, en l'occurrence une offensive généralisée contre la fonction publique, les fonctionnaires et l'Education nationale en particulier. Cela pèsera sur les débats et nous permettra de préciser les mandats du SNES pour les années à venir.

Sur le site du S3, une rubrique, comportant les textes nationaux, est à la disposition des syndiqués pour accueillir leurs contributions individuelles ou celles de leur S1. Envoyez-les pour publication en format texte ou RTF, exceptionnellement manuscrit.

Thème 1 :

Un plan ambitieux pour l'Education

Ce thème aborde la question du projet de système scolaire dont le Snes veut être porteur pour les 2 ans à venir. Le gouvernement prétend « réformer » le système scolaire, (systématiquement) dans une optique libérale et conservatrice. Les réformes de structure et de contenus sont un danger pour les élèves, mais aussi un moyen de déréguler le système scolaire et les statuts des personnels.

Ainsi, le collège a subi de nombreuses attaques : imposition de la logique du socle commun et des « compétences » ; mise en concurrence des établissements par la remise en cause de la carte scolaire ; mise en place de l'accompagnement éducatif... Ce thème est l'occasion de faire un bilan critique de toutes ces mesures, et surtout, de développer des contre-propositions (sur la difficulté scolaire, un collège vraiment égalitaire, etc.) La question de l'organisation du lycée est au cœur de la réforme à venir car le ministre va revenir à la charge sur les questions de l'organisation – en semestre ou sur l'ensemble de l'année – et sur celle des « modules » nouvelle formule, points sur lesquels nous devons avancer. Il faut réfléchir plus précisément aux réformes possibles et souhaitables de la 2nd GT et du « cycle terminal ».

La question de l'absentéisme au centre du décrochage et de l'échec scolaire, en collège comme en lycée, doit aussi faire l'objet d'une analyse approfondie.

Par ailleurs, les langues vivantes sont actuellement le laboratoire de dérèglementations qui pourraient dans un avenir proche toucher toutes les disciplines. Il nous faudra donc mettre en perspective les dangers communs à tous les enseignements et nous mandater en conséquence.

Enfin, l'échec du Conseil Pédagogique montre que le travail et la concertation entre collègues ne peuvent se faire sous la pression de la hiérarchie et au mépris des décisions prises en CA. Il nous faut là encore réfléchir à des propositions visant à améliorer travail des équipes et concertation.

Premières contributions

Avec le combat contre la réforme Darcos et pour un lycée démocratique, le S3 de Lille a précisé son argumentaire et des propositions : en voici quelques-unes pour amorcer le débat...

« **Proposer des situations d'apprentissage diversifiées** aux élèves d'une classe (dédoublings, séances en groupe de taille très réduite...) pour créer toutes les conditions de la réussite scolaire, mais aussi aider les lycéens dans leur apprentissage de l'autonomie. **S'attaquer réellement à la difficulté scolaire** qui doit être traitée « dans le cours », et non pas à côté, mais il faut pour cela des conditions de travail améliorées. La lutte contre l'échec scolaire demande des moyens à mettre en œuvre de la préscolarisation des enfants de deux ans à la 3^{ème} de collège, et c'est dans cette dynamique que doit s'inscrire la médiation en lycée

Faire de la classe de 2nd une véritable classe de détermination. Il faut à la fois du temps et des structures pour permettre aux enseignants de remédier aux difficultés des élèves, et une organisation qui permette aux élèves de préparer leur orientation ultérieure. L'articulation entre le tronc commun et les options, ainsi qu'entre les enseignements de 2nd et ceux du cycle terminal, doit être repensée. Le maintien des options doit permettre aux élèves de découvrir des enseignements qui n'existent pas aux collèges, ou qui y sont enseignés de manière optionnelle. Il faut proposer à l'issue de la 2nd des passerelles pour la série de leur choix, en assurant les conditions de leur réussite. A la logique ministérielle du module, le SNES oppose et défend celle de l'option.

Maintenir et diversifier les séries de l'enseignement général, qui sont efficaces si elles sont équilibrées (suffisamment larges, suffisamment typées). Elles permettent un équilibre entre la diversification (nécessaire pour diversifier les voies de réussite) et l'unification (nécessaire pour assurer l'égalité entre élèves). Nous refusons la hiérarchisation des séries et des voies, qui reproduit dans l'école des hiérarchies sociales injustes. Toutes les séries doivent être des voies de réussite, et il est absurde de hiérarchiser les contenus en fonction de leur prétendue « utilité ».

Renforcer les séries technologiques. Une véritable voie technologique demande des enseignements lourds et ne peut se résumer à un saupoudrage de modules technologiques. Le SNES demande le retrait de la réforme du bac pro en 3 ans, qui va se substituer au bac techno actuel ; alors que ces deux bacs ont leurs finalités propres. »

Thème 2 :

Fonction publique et personnels

Darcos a promis (menacé ?) que l'année 2009 serait « l'année des enseignants » (réforme en cours, sur le niveau de recrutement et la masterisation par exemple). Le rapport Silicani (« livre blanc »), publié l'an dernier, cherche de son côté à ouvrir des brèches qui pourraient faire sauter la Fonction publique et nos statuts : individualisation des carrières, « banalisation » des fonctionnaires qui deviendraient des « salariés comme les autres », « valeurs émergentes » valorisées (autonomie, transparence, performance), considérées comme seules porteuses d'efficacité en opposition aux statuts. Edouard Balladur est à la tête d'une mission d'études du rôle des collectivités territoriales et de la redéfinition de leurs compétences, notamment dans le domaine de l'éducation (faut-il faire dépendre collèges et lycées de la même collectivité ?).

Le SNES doit non seulement réagir sur tous ces sujets, il doit aussi définir un projet cohérent et ambitieux qui entraîne l'adhésion de la profession pour l'imposer au gouvernement.

Le thème 2 aborde également des questions qui deviennent plus pressantes avec l'allongement du temps de travail et la dégradation des conditions d'enseignement : reconversion, seconde carrière, prévention, etc...

Il reprend aussi des points ayant fait l'objet de débats lors de précédents Congrès, tels que la revalorisation des carrières, les conditions et le temps de travail, mais, à la lumière des dégradations de ces dernières années (situation des TZR, des non-titulaires, disparition des Mi-Se, suppressions de postes et remise en cause du dialogue social, du paritarisme).

Enfin, la question de la laïcité termine ce thème, en dénonçant notamment l'accord passé fin décembre entre la France et le Vatican sur la reconnaissance des titres et diplômes attribués par les universités catholiques, qui remet en cause le monopole des grades universitaires par l'Etat.

Thème 3 :

Les alternatives économiques

et sociales

Alors que la crise frappe de plein fouet l'économie mondiale, interroger les alternatives économiques et sociales est au cœur de notre démarche syndicale. Si on peut regretter que les rapporteurs nationaux du thème 3 aient écarté la critique du système capitaliste pour réfléchir à **un développement plus solidaire et respectueux de l'environnement**, à nous d'approfondir et de proposer une véritable analyse. Le SNES a toujours pris une part active dans les luttes interprofessionnelles ; pour poursuivre efficacement dans cette voie, il doit aussi continuer à réfléchir sur des questions comme la place et le rôle du travail, les politiques de l'emploi, le devenir de la protection sociale, au moment où les menaces s'amoncellent sur le système de santé ou les retraites.

Dans ce thème, **la société** est évoquée sous l'angle des politiques sécuritaires, des politiques migratoires et de la criminalisation d'une partie de la population. La lutte contre toutes les formes de discriminations pose des questions essentielles au cœur des débats actuels (discriminations positives...).

Vecteur de cohésion sociale, **les services publics** sont directement menacés par les politiques néolibérales des gouvernements successifs et de l'Union européenne. Le mouvement syndical les place au cœur de son projet et se doit d'organiser la riposte tant dans l'action qu'en faisant progresser des orientations nouvelles.

Thème 4 :

Syndicalisme

Depuis les élections présidentielles de 2006, la volonté du pouvoir s'exprime dans la remise en cause de tous les acquis et solidarités. L'avalanche de réformes et les méthodes de "négociations" de ce gouvernement multiplient les mobilisations et les difficultés de l'unité syndicale. Si les élections professionnelles placent toujours la FSU en premier rang dans le syndicalisme de la fonction publique, les nouvelles règles de la représentativité pèsent maintenant sur l'avenir de notre Fédération et imposent

Contribution adressée à l'US.

La semestrialisation n'est pas une solution !

Le thème 1 invite le congrès à se prononcer sur la semestrialisation, au prétexte que « Darcos mais aussi certains syndicats » pensent que c'est une bonne idée. Le Snes se laisse ainsi imposer une problématique peu pertinente pour la majorité des collègues.

Cette semestrialisation pourrait permettre la « découverte » de disciplines : elle est donc implicitement, dans le texte national, liée à la question de l'orientation et des options.

Pour nous, la semestrialisation est une menace pour au moins trois raisons :

Disciplines : à côté des « vraies » disciplines (annuelles), on trouvera des « demi-disciplines » (semestrielles) qui, outre cette infériorité symbolique, devront être en concurrence entre elles pour attirer les élèves. La semestrialisation ne permet pas de prendre le temps nécessaire aux apprentissages : les contenus seront appauvris, facilitant l'introduction de la logique du « socle » et des « fondamentaux », qui est pourtant rejetée, à juste titre, par le Snes pour le collègue.

Elèves : la semestrialisation favorise le zapping, qui en plus de nuire aux élèves les plus en difficultés, n'est pas une condition adéquate pour construire une orientation raisonnée. Elle renforce l'individualisation des choix, facteur d'inégalités sociales des parcours scolaires, et favorise la logique du module (qui réduit l'orientation à une accumulation de capital scolaire). En outre, comment intégrer les cours du 1er semestre dans l'orientation en fin de 2nde ? Dans le cycle terminal, ces enseignements semestriels ne pourront être intégrés à l'évaluation finale que s'ils donnent lieu à des certifications et/ou s'ils sont évalués localement.

Personnels : la semestrialisation (qui implique une annualisation des services) donnerait lieu à de nombreuses dérives locales. Que faire d'un collègue qui n'aurait plus suffisamment d'élèves au second semestre ? Semestrialiser, c'est risquer de donner encore plus de possibilités à l'administration pour faire éclater les statuts des personnels (voir les attaques actuelles contre les TZR). Par ailleurs, que faire des options qui ne réussiraient pas à faire le plein sur l'année ? Il y a un risque net de disparition des options semestrielles à faible effectif.

La semestrialisation n'améliorera pas le fonctionnement de l'orientation, et plus largement du lycée, mais sera néfaste pour les personnels et pour les disciplines concernées. Le Snes doit la rejeter.

N. Célérier, M. Colin, R. Gény, C. Piecuch, Lille

souvent des recherches d'alliances syndicales. Au niveau international, le mouvement syndical est impuissant à installer le rapport de force nécessaire à l'efficacité de l'action.

Aujourd'hui, la place de la FSU dans le "paysage syndical" est importante. Non seulement parce qu'il existe peu de secteurs où le syndicalisme est aussi fort que dans l'Education, mais aussi parce que les questions de l'éducation ont une portée politique nationale et que cela permet d'articuler efficacement les enjeux syndicaux, politiques et sociétaux. Face à l'évolution de l'ensemble du monde syndical, faut-il aller vers une FSU second degré unifiée (SNES, SNUEP, SNEP) ? Cette évolution est-elle envisageable dans d'autres champs syndicaux comme celui de la fonction publique territoriale ? Plus largement, sous quelles conditions faudrait-il étudier les rapprochements possibles de la FSU avec une confédération ?

Les difficultés à construire des actions majoritaires, la faiblesse des résultats, l'idée aussi que le système éducatif est à un « tournant » freinent l'adhésion de nouveaux syndiqués au SNES. Les difficultés qu'a le SNES à porter ses propositions et à impulser des actions décisives pour combattre les régressions qui fragilisent l'école publique ne dynamisent pas non plus la syndicalisation (cf. la réforme du lycée). La grève reste le mode d'action le plus efficace, mais d'autres formes d'actions (« nuit des lycées ») sont nécessaires pour mener la bataille de l'opinion et construire un mouvement dans la durée.

La force du SNES repose avant tout sur les S1, mais de nombreux militants quittent la vie active. Leur renouvellement est en cours, mais il n'est pas à la hauteur des combats à mener. Alors que la future masterisation va bouleverser la donne, comment mieux prendre en compte les réalités spécifiques des néo-titulaires afin de les convaincre de s'engager pleinement dans l'activité syndicale ? Comment faire aussi pour que la précarité devienne, pour les personnels qui la subissent, une raison de revendiquer et non une crainte de se syndiquer ? A ces questions s'ajoute le problème du militantisme des femmes, majoritaires dans la profession, pour

qui les pesanteurs sociales et les contingences matérielles qui en résultent entravent encore les possibilités de s'investir dans le syndicalisme.

Les collègues s'interrogent souvent sur l'utilité du syndicat opposant parfois information, aide et intervention concernant leur situation professionnelle et actions et revendications. **Comment améliorer l'articulation entre syndicalisme de services et syndicalisme d'action ?** Comment mieux tirer profit du travail colossal accompli par

nos élus et représentants dans toutes les instances paritaires ?

Le syndicalisme européen et mondial peine à coordonner des actions et à unifier les revendications. Comment peut-il jouer son rôle dans les domaines politiques et économiques communs à tous les États ? La FS.U. doit-elle adhérer à la CES alors que sa demande d'adhésion à la CSI n'a toujours pas été retenue ? Comment alors articuler les luttes locales et internationales ?

Congrès académique de Dunkerque

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES STATUTS ACADEMIQUES

La section académique dispose de statuts qui sont publiés à chaque élection de la CAA académique. Le Congrès a la possibilité de les modifier, à condition de proposer aux syndiqués des modifications un mois à l'avance. Deux propositions sont faites. La première concerne les différentes catégories qui doivent être représentées à la CAA. Toutes doivent être représentées, mais au fil des années, les statuts se modifient et il faut les adapter.

Article 9 actuel :

Le S3 est administré par une commission administrative de 37 membres élus (plus neuf suppléants élus). Chacun des sept groupes de catégories ou catégories suivants : agrégés et assimilés -- certifiés et assimilés -- PEGC, adjoints d'enseignement, MA, vacataires, aides éducateurs -- conseillers principaux d'éducation -- MI et SE -- PLC IUFM -- personnels d'orientation, doit avoir au moins un représentant à la CA .

Proposition de modification :

Le S3 est administré par une commission administrative de 37 membres élus (plus neuf suppléants élus). Chacun des cinq groupes de catégories ou catégories suivants : agrégés et assimilés -- certifiés et assimilés -- PEGC, adjoints d'enseignement, MA, contractuels, vacataires, MISE, assistants d'éducation -- conseillers principaux d'éducation -- personnels d'orientation, doit avoir au moins un représentant à la CA .

La seconde modification concerne la représentation des S1 aux congrès académiques. Les statuts actuels avaient été adoptés à une époque où les établissements étaient souvent plus importants qu'ils ne sont aujourd'hui, et où les petits S1 étaient plus rares. Le souci du Secrétariat est de permettre une participation plus importante, en offrant la possibilité d'avoir facilement deux représentants au moins mandatés par S1 aux congrès académiques, et cela en respectant au mieux les équilibres.

Article 19 actuel :

[...] 2) par les délégués mandatés des S1 de l'académie, à raison d'un délégué pour 20 syndiqués ou fractions de 20.

Proposition de modification :

[...] 2) par les délégués mandatés des S1 de l'académie désignés comme suit :

1 délégué par S1, plus
1 délégué pour la tranche de 1 à 10,
1 délégué pour la tranche de 11 à 20,
ensuite 1 délégué pour 30 syndiqués ou fraction de 30.

Ces modifications seront proposées au vote du Congrès, il convient de mandater les délégués de chaque S1. Les modifications, si elles étaient votées, seraient appliquées pour le Congrès académique de 2010.

Congrès académique du SNES

12 et 13 mars 2009 - Lycée Jean Bart de Dunkerque

Pour préparer le congrès national, la section académique de Lille organise des commissions les 12 février et le 11 mars pour préparer le congrès académique (réuni au lycée Jean Bart de Dunkerque les jeudi 12 et vendredi 13 mars).

Les mandats ainsi adoptés seront ensuite portés et défendus au congrès national de Perpignan du 23 au 28 mars par la délégation lilloise, composée de 18 membres désignés au sein du congrès académique. Un compte-rendu de nos interventions sera publié en avril sur le site académique.

L'originalité du SNES repose sur son organisation structurée en sections d'établissement (S1) et sur la volonté de les impliquer, ainsi que l'ensemble des syndiqués, dans les débats et les prises de décisions à tous les niveaux. **Pour que le Congrès soit réellement l'affaire de tous les syndiqués, la participation du plus grand nombre à un ou plusieurs de ces rendez-vous syndicaux est donc indispensable et permise par le droit syndical** (voir calendrier). Il n'est pas nécessaire d'être un militant chevronné (ou même averti), ni d'avoir lu la totalité des cahiers joints à l'US pour prendre part aux commissions et au congrès : chaque syndiqué, chaque s1 peut s'emparer d'une ou

plusieurs questions (statuts et carrières, salaires, action syndicale, accompagnement éducatif, carte scolaire, IUFM, réforme du lycée, de la voie technologique, etc...), en débattre dans son établissement, son bassin, et venir défendre son point de vue, présenter ses propositions au vote en congrès. Comme en 2007, il sera possible d'envoyer des contributions pour publication sur le site www.lille.snes.edu avant le congrès académique.

Instance syndicale	Date	Lieu	Qui peut venir ?	Rôle	Modalités
Commissions préparatoires	Jeudi 12 février (9 h - 17 h)	Lens (collège Michelet)	Secrétaires de s1 et tous les syndiqués	Premières lectures et discussions des textes envoyés avec l'US.	Un stage avec demande de congé un mois au préalable.
	Mercredi 11 mars	Lille (SNES)			Un conseil syndical donnant droit à autorisation d'absence.
Congrès académique	Jeudi 12 et vendredi 13 mars	Lycée Jean Bart, Dunkerque	Tous les syndiqués, mais seuls les délégués (1 par tranche de 20 syndiqués) d'établissement peuvent voter.	Débats autour des propositions effectuées par les rapporteurs académiques et vote des mandats du S3 de Lille	L'absence est de droit (demander une convocation au S3 si besoin est ; une attestation de présence sera fournie).

Fiche de participation au congrès académique de mars 2009

(à retourner au S3 pour le vendredi 20 février si vous souhaitez un hébergement pris en charge par le s3, ainsi que les frais de déplacements si vous en faites la demande)

Ville :

S1 du collège :

Lycée :

CIO :

Nombre de syndiqués :

Délégués au titre du s1	Repas le 12/03 :	Repas le 13/03 :	Hébergement :
	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Délégués au titre de la CAA	Repas le 15/03 :	Repas le 16/03 :	Hébergement :
	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Le secrétaire de s1 (Nom et signature) :

**Vote dans toutes les sections
d'établissement du SNES sur le rapport
d'activité et le rapport financier présentés
par les instances nationales du SNES entre
le 26 janvier et le 14 février.**

(les rapports sont parvenus dans le supplément à l'US n°676 du 22 décembre 2008).

Ce vote permet de porter une appréciation sur les activités du syndicat depuis deux ans, ses prises de position, ses propositions sur le système éducatif et, bien entendu, sur les actions qu'il a menées dans le cadre de l'Education nationale ou de la Fonction publique.

Le vote est organisé par le S1 de chaque établissement. Chaque section d'établissement vient de recevoir le matériel électoral nécessaire dans un courrier adressé par la section académique.

Le dépouillement aura lieu le 11 mars. Un autre vote aura lieu en mai pour élire la nouvelle direction nationale du SNES qui aura à faire vivre les mandats de congrès qui seront adoptés en mars.